

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : Mme Martine PENARD

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme CHAMARD (procuration à M. MERCADER), M. MANSERI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme ASTIER (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Tarification des inscriptions au Décirun 2026

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la grille tarifaire jointe en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT que la cinquième édition du Déci'Run est prévue le dimanche 19 avril 2026,

CONSIDERANT que la manifestation Déci'Run est une course comprenant trois parcours distincts : le 5K, le 12K et le 28K,

CONSIDERANT que les trois courses sont payantes, et que la tarification des parcours 12K et 28K sera effectuée de manière progressive en fonction de la date d'inscription,

CONSIDERANT que le parcours du 5 kilomètres désigné 5 de cœur est gratuit pour les enfants de moins de 16 ans (né en 2011 et plus), et les personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT que l'inscription des personnes porteuses de handicap et de ses accompagnants sera gratuite, dans les conditions précisées dans le tableau joint en annexe, **CONSIDERANT** que 100 dossards pourront être offerts aux partenaires de l'évènement,

CONSIDERANT que 2 € par dossard payant seront reversés au profit de l'UNICEF,

CONSIDERANT que la tarification sera établie conformément au tableau joint annexe,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la tarification visée en annexe dans le cadre de l'organisation du Déci'Run 2026,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CHAMARD (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI (par procuration), Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. TERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ (par procuration), M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTE	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.